

Commune de **Saint-Séverin**
sur Boutonne

PLAN LOCAL D'URBANISME



2 – Projet d'Aménagement et de Développement Durables

	Prescription	Arrêt	Approbation
PLU	11/10/10	06/05/13	04/09/14

Le Maire,

Jacques GOGUET



LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES



ORIENTATION 1

CONSOLIDER LA POPULATION COMMUNALE

ORIENTATION 2

PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE BÂTI ET LES ESPACES NATURELS

ORIENTATION 3

DÉVELOPPER L'ATTRAIT TOURISTIQUE DE LA COMMUNE

CONSOLIDER LA POPULATION COMMUNALE

Dans l'objectif d'accueillir de nouvelles populations, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de Saint-Séverin sur Boutonne veut tout à la fois favoriser la restauration du bâti ancien et les projets de constructions de logements neufs.

L'ambition de la commune est triple :

- *favoriser l'intégration des nouveaux arrivants et faciliter la création du lien social entre les habitants*
- *appuyer l'attractivité du territoire communal sur un cadre de vie rural et naturel reconnu par tous*
- *établir un projet d'aménagement en tenant compte des contraintes naturelles et des activités agricoles*

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de Saint-Séverin sur Boutonne affiche l'ambition d'accueillir 140 habitants à horizon 2030 en limitant les ouvertures à l'urbanisation à une superficie inférieure à 2 hectares pour l'habitat, cela dans le double objectif de préserver le cadre de vie rural et les espaces agricoles.

Cette orientation implique :

- de développer des zones d'habitat au niveau du bourg, en lien avec le tissu urbain existant :
 - en maintenant une distance raisonnable entre les bâtiments agricoles et les nouvelles constructions
 - pour favoriser la gestion et le développement des différents réseaux : eau, électricité, communications numériques...
 - pour limiter les déplacements et donc réduire les émissions de gaz à effet de serre
 - en intégrant les perspectives d'évolution des sièges d'exploitation agricole
 - en prenant en compte le risque inondation
 - en prenant en compte la carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome
- de faciliter la construction de maisons ou d'installations écologiques en autorisant les projets liés à la production d'énergies renouvelables et à l'utilisation de matériaux plus respectueux de l'environnement d'une manière générale

PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE BÂTI ET LES ESPACES NATURELS

La présence du site Natura 2000 du Massif Forestier de Chizé-Aulnay et de la ZNIEFF de la Haute Vallée de la Boutonne sous tend une richesse floristique et faunistique indéniable.

La vallée de la Boutonne, la vallée de la Garenne et le Bois de Chizé constituent, à ce titre, des éléments naturels structurants du Projet d'Aménagement et de Développement Durables de Saint-Séverin sur Boutonne. La diversité de paysages qu'ils génèrent marque une valeur ajoutée incontestable pour la commune.

Conscient de la valeur esthétique, écologique et sociale de ces espaces naturels, les élus de la commune souhaitent s'inscrire à la fois dans une démarche de préservation et de valorisation du patrimoine naturel.

En outre, l'extension urbaine peu soutenue de Saint-Séverin sur Boutonne a également contribué à préserver un cadre de vie basé sur une qualité paysagère et architecturale indéniable associant bâti traditionnel, espaces boisés et cours d'eau. L'attractivité de la commune doit se reposer sur la mise en valeur du patrimoine architectural.

Cette orientation implique :

- de créer et préserver une Trame Verte et Bleue et donc, de préserver et de valoriser les continuités écologiques
- de préserver et de valoriser les milieux humides et les cours d'eau
- de protéger la Vallée des Garennes ainsi que la Vallée de la Boutonne
- de prendre en compte la zone Natura 2000 du Massif Forestier de Chizé-Aulnay
- de protéger l'ensemble des zones boisées et le réseau de haies
- de favoriser la plantations de nouvelles haies
- de protéger les paysages et de favoriser la découverte des espaces naturels remarquables de la commune :
 - par la création de zones « tampon » entre les zones urbaines et les zones agricoles sous forme de haies d'essences locales
 - par la mise en valeur des sentiers de randonnée qui sillonnent le territoire communal
- de renforcer les liens entre les zones d'habitat, les équipements publics et les espaces verts
- de mettre en valeur le patrimoine :
 - par l'identification et la protection du patrimoine bâti de la commune
 - en maîtrisant l'urbanisation de l'habitat isolé pour conserver leur caractère identitaire
 - la valorisation du patrimoine remarquable de la commune en préservant notamment le cadre paysager aux abords de l'église

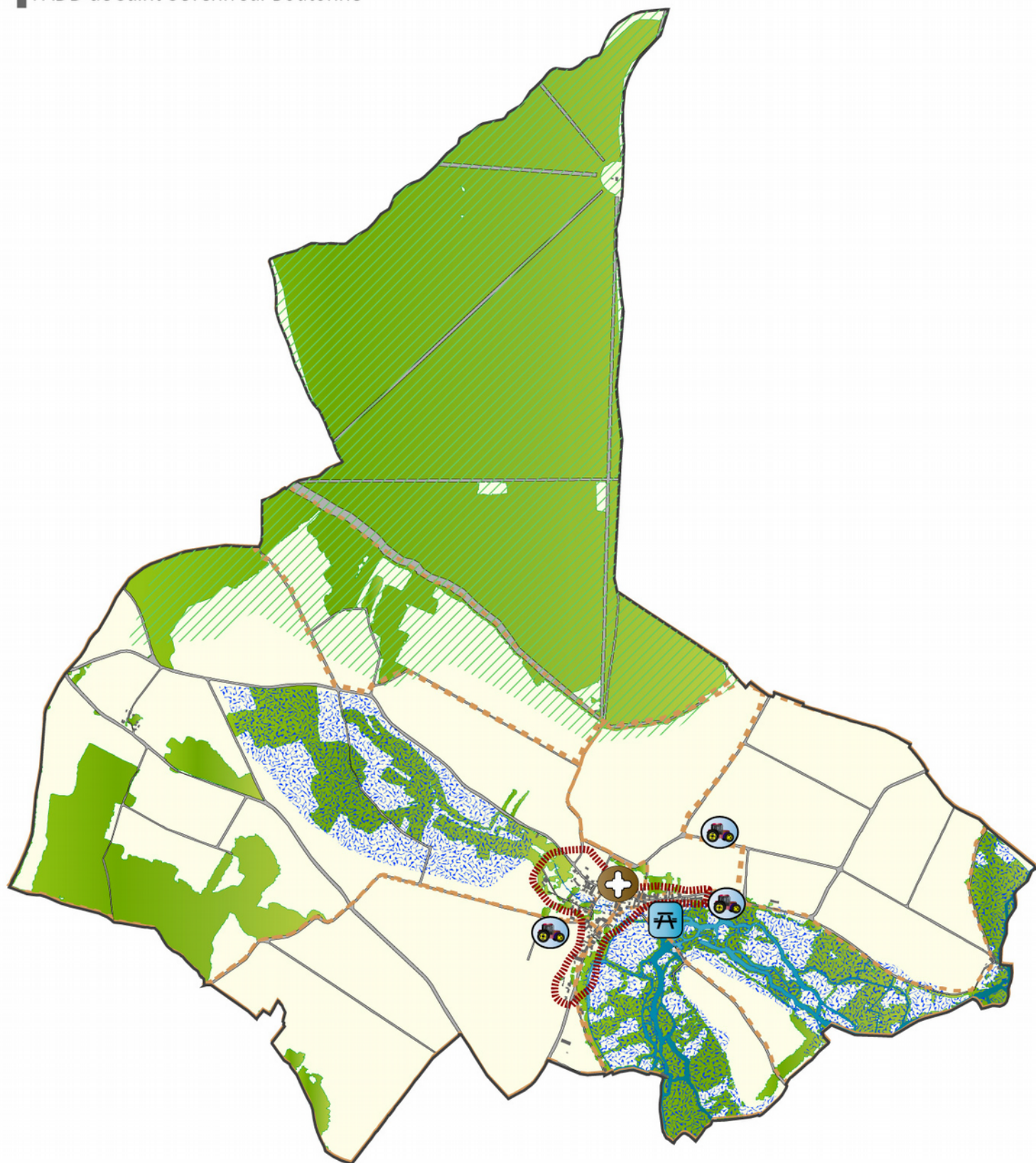
DÉVELOPPER L'ATTRAIT TOURISTIQUE DE LA COMMUNE

Si le patrimoine bâti et les espaces naturels de Saint-Séverin sur Boutonne suscite l'intérêt, l'attractivité touristique de la commune repose sur l'aire de loisirs, située en bordure de Boutonne.

Les élus de la commune souhaitent valoriser cette aire et inscrire dans leur Projet d'Aménagement leur volonté de développer autour de celle-ci des activités sportives et de loisirs en profitant du cadre naturel offert par la Boutonne.

Cette orientation implique :

- de définir des itinéraires découvertes dans une démarche partenariale
- d'améliorer l'accessibilité à la base de loisirs
- de favoriser l'émergence d'un projet de développement touristique à même de valoriser l'aire de loisir et d'offrir des activités en lien avec le caractère naturel du site de la Vallée de la Boutonne
- de favoriser la découverte de La Boutonne et des espaces fermés qui le bordent
- de réfléchir à l'extension de l'aire de loisir, ambition qui se traduirait par la mise en œuvre d'une Zone d'Aménagement Différée (ZAD)



--- Circuit de randonnée

 Préserver l'enveloppe urbaine existante

 Prendre en compte la zone Natura 2000 du massif forestier de Chizé

 Préserver les abords de l'église

 Protéger des bois et des haies

 Protéger les fonds de vallée de la Boutonne et de la Garenne

 Prise en compte de l'activité agricole

 Assurer le développement et l'extension de l'aire de loisirs

